

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOINI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 26 septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bassan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2019

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 30 avril 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON. VALIDATION DES PRESTATAIRES

Le 21 juin 2018, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron acceptait de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron. Un appel d'offre a ainsi été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, définie aux articles 66 et 67 du décret 2016-30 du 25 mars 2016 et l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Le marché est composé de 14 lots.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 4 juillet 2019 pour ouvrir les plis. Les services de l'EPTB ont alors réalisé une analyse conformément au règlement de la consultation. La Commission d'appel d'offre du 16 juillet 2019 a proposé les choix suivants :

Lot n°1 : outils manuels et EPI, à la société CIAM ROMERALES pour un montant de 7107,75€ HT soit 8529,30€ TTC.

Lot n°2 : matériel Stihl, à la société PACA MOTOCULTURE pour un montant de 6296,30€ HT soit 7555,56€ TTC.

Lot n°3 : matériel Pellenc, à la société NOVA SAS pour un montant de 29160 € HT soit 34992€ TTC.

Lot n°4 : matériel Husqvarna, à la société Santamaria pour un montant de 3330€ HT soit 3996€ TTC.

Lot n°5 : désherbeurs air chaud pulsé, à la société CIAM ROMERALES pour un montant de 33750€ HT soit 40500€ TTC.

Lot n°6 : désherbeurs mécaniques, à la société SANTAMARIA pour un montant de 4930€ HT soit 5916€ TTC.

Lot n°7 : paillages et terreau, à la société LA PAYSAGERIE pour un montant de 5426,5€ HT soit 6097,85€ TTC.

Lot n°8 : équipement de pompage, à la société LAMBERTON, pour un montant de 5379.30€ H.T soit 6455.16 € TTC.

Lot n°9 : plantes, à la société LES PEPINIERES DE MONTIMAS pour un montant de 6206,40€ HT soit 7447,68€ TTC.

Lot n°10 : désherbeur eau chaude, à la société POUSSE CLANET pour un montant de 33720€ HT soit 40464€ TTC.
Lot n°11 : tondeuse autoportée pour stades, attribué à la société PACA MOTOCULTURE pour un montant de 32500€ HT soit 39000€ TTC.
Lot n°12 : décompacteur à lames pour stades, à la société HYDRAPARTS pour un montant de 13300€ HT soit 15960€ TTC
Lot n°13 : aérateur décompacteur piéton pour stades, à la société SOLVERT pour un montant de 25000€ HT soit 30000€ TTC
Lot n°14 : accessoires de nettoyage par balais et brosses, à la société OUEST VENDEE BALAIS pour un montant de 15334€ HT soit 18400,8€ TTC.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les propositions de la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser le président à signer les marchés avec les prestataires retenus.

DELIBERATION N°3 : ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON : CONVENTIONS EPTB-COMMUNES CONCERNEES

Le 21 juin 2018, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron acceptait de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron. Les aides de l'Agence de l'eau ayant été obtenues, l'opération a pu être engagée en 2019 suivant les modalités délibérées par l'EPTB. Ainsi, la part non subventionnée sera prise en charge par les communes dans le cadre de conventions à intervenir.

Le président présente les conventions entre l'EPTB et les communes concernées à savoir :

- Autignac ;
- Bassan ;
- Béziers ;
- Boujan sur Libron ;
- Laurens ;
- Lieuran les Béziers ;
- Magalas ;
- Montblanc ;
- Puimisson ;
- Puissalicon.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer les conventions avec les communes concernées.

DELIBERATION N°4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2019

Le comité syndical, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 au budget 2019 suivante :

Dépenses Investissement			Recettes investissement		
458102	Acquisition PIAPPH	- 706 997.00	458202	AERMC	-162 532.00
				Communes	-544 465.00
458103	Acquisition PIAPPH Autignac	+5 376.00	458203	AERMC	+3 360.00
				Autignac	+ 2016.00
458104	Acquisition PIAPPH Bassan	+18 348.00	458204	AERMC	+ 6 240.00
				Bassan	+12 108.00
458105	Acquisition PIAPPH Béziers	+202 164.00	458205	AERMC	+101.433.00
				Béziers	+100 731.00
458106	Acquisition PIAPPH Boujan sur Libron	+5 700.00	458206	AERMC	+ 3 312.00
				Boujan	+ 2 388.00
458107	Acquisition PIAPPH Laurens	+10 500.00	458207	AERMC	+ 4 500.00
				Laurens	+ 6 000.00
458108	Acquisition PIAPPH Lieuran les Béziers	+13 900.00	458208	AERMC	+ 6 600.00
				Lieuran	+7 300.00
458109	Acquisition PIAPPH Magalas	+17 172.00	458209	AERMC	+ 6 504.00
				Magalas	+10 668.00
458111	Acquisition PIAPPH Montblanc	+6 192.00	458211	AERMC	+ 1 550.00
				Montblanc	+ 4 642.00
458112	Acquisition PIAPPH Puimisson	+24 050.00	458212	AERMC	+6 750.00
				Puimisson	+17 300.00
458113	Acquisition PIAPPH Puissalicon	+14 100.00	458213	AERMC	+ 8 800.00
				Puissalicon	+ 5 300.00

DELIBERATION N°5 : PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE SERIGNAN TRANCHE 3 : DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre des PAPI Orb et Libron, il a été étudié et autorisé un système de protection de la commune de Sérignan contre une crue centennale de l'Orb.

Toutes les phases pré-opérationnelles ainsi que la première tranche de travaux ont été menées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Béziers la Mer.

Le 9 Novembre 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi GEMAPI, l'EPTB Orb et Libron a approuvé la signature d'une convention avec la CABEM lui déléguant la maîtrise d'ouvrage des tranches 2 (2 M € HT) et 3 (2.4 M € HT), finalisant cette réalisation.

Le 20 février dernier, notre assemblée attribuait dans ce cadre, le marché de travaux pour la réalisation de la tranche 2 à l'entreprise RAZEL-BEC.

Ce chantier, engagé au mois d'avril 2019, devrait se terminer avant la fin de l'année 2019.

Dans un souci de continuité, la CABEM a programmé dans ses participations financières 2020, l'engagement de la troisième et dernière tranche de l'opération (**Montant opérationnel T3 : 2.4 M € HT**).

Dans ce cadre, il convient donc de déposer auprès des partenaires du PAPI Orb et Libron les demandes de subventions, conformément au plan de financement du PAPI, à savoir

- Etat : 40 %
- Conseil Régional : 20 %
- Conseil Départemental : 20%

Il est à préciser que l'Etat a voté en bloc la totalité des aides financières pour la T2 et la T3 de cette protection.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter le Département et la Région Occitanie en appui de cette opération, pour compléter le plan de financement.

DELIBERATION N°6 : CONTRAT AGENCE DE L'EAU- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE POUR UNE GESTION DURABLE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2019-2021 : SIGNATURE DE L'EPTB ORB LIBRON

Après un premier accord-cadre 2012-2015, la CAHM et l'Agence de l'Eau ont travaillé dès 2016 en partenariat à l'élaboration d'un nouvel Accord-Cadre pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2017-2021.

Ce nouvel accord apporte les plus-values suivantes :

- la mise en place d'une gestion cohérente de l'eau sur l'ensemble du territoire avec une véritable continuité entre l'amont et l'aval, entre les eaux continentales, les eaux marines et l'ensemble des zones humides ;
- une cohérence entre les actions, les projets ou les grandes orientations qui seront décidés et mis en œuvre ;
- un plan de financement pluri-annuel pour l'Agence de l'Eau et la CAHM.

Ce second accord-cadre signé le 3 avril 2018 pour une période de 5 ans était accompagné de deux conventions d'application spécifiques pour la période 2017-2018 basées sur le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau :

- une convention d'application multi-thématique décline six thèmes au travers des fiches actions:
 - Gestion qualitative et assainissement collectif ;
 - Réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques ;
 - Gestion de la ressource en eau et alimentation en eau potable ;
 - Préservation et restauration des milieux aquatiques ;
 - Communication et sensibilisation à l'environnement ;
 - Actions de coopérations internationales.
- une convention spécifique « milieu marin » concernant des actions liées au milieu marin, allant de la gestion des milieux à la sensibilisation à l'environnement marin.

Des nouvelles conventions d'application doivent être établies pour les années 2019 à 2021 basées sur le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Le contrat agence de l'eau-communauté d'agglomération Hérault Méditerranée constitue la convention 2019-2021 de l'accord-cadre 2017-2021. Il a pour objet de définir plus précisément les termes des partenariats entre l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrages concernés par les actions, que ce soit techniquement ou financièrement.

La convention proposée est annexée à la présente délibération. Les actions proposées sur le territoire Orb Libron participant pleinement aux objectifs du SAGE Orb Libron et n'engageant pas financièrement notre structure,

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer la convention en objet.

DELIBERATION N°7 : VALIDATION DE LA PROPOSITION DE CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022

Le président rappelle que, par délibération du 29 janvier 2019 et suite aux conclusions du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016, la Commission Locale sur l'Eau avait décidé de solliciter l'EPTB Orb Libron pour l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière sur la période 2020-2022. Le 29 janvier 2019, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron validait le lancement de la procédure avec un calendrier très serré, puisque l'objectif était une finalisation avant la fin de l'année 2019. Le président rappelle le calendrier de l'élaboration.



Le président indique que la MISEN du 18 septembre 2019 a examiné le projet de contrat de rivière Orb Libron proposé et a **émis un avis favorable au dossier présenté** avec un certain nombre de recommandations. L'avis de la MISEN est annexé à la présente délibération.

Frédérique Roman présente le contenu du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022. La présentation est annexée à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **SOULIGNE** la qualité du travail réalisé par l'EPTB Orb Libron, en étroite partenariat avec les services de la MISEN, de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault. Elle met en exergue l'importance du travail réalisé en un temps très contraint ;
- **CONSTATE** avec satisfaction que la stratégie et les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les objectifs du SAGE Orb Libron : la mobilisation de crédits par l'Agence de l'Eau, l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département sur les opérations inscrites dynamisera le territoire et permettra l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE RMC, le PDM, le SAGE et le PGRE Orb Libron ;
- **RETIENT** les propositions et recommandations de la MISEN dans son avis du 18 septembre 2019 ;
- **SOUHAITE** que les actions sur la gestion par temps de pluie portées par la CABEME qui n'ont pas pu être retenues dans le contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 soient inscrites dans l'accord cadre Agence-CABEME à intervenir ;
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 proposé.

Fin de séance : 15 heures 30

Béziers, le 16 décembre 2019
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	REGIME INDEMNITAIRE 2020

Le président propose le régime indemnitaire 2020 suivant, identique à celui de 2019.

GRADES	COMPOSANTES du REGIME INDEMNITAIRE	Caractéristiques
Ingénieur Principal	Prime de service et de Rendement	2817 € l'année
	Indemnité Spécifique Service à partir de l'échelon 6	Taux de base*51*122,50% soit 1884,14€/mois
	Indemnité Spécifique Service jusqu'à l'échelon 6	Taux de base*43*122,50%soit 1588,60 €/mois
Technicien principal 2ème classe	Prime de service et de Rendement	1330 € l'année
	Indemnité Spécifique de Service	Taux de base*16*110% soit 530,78 €/mois
Technicien principal 1ère classe	Prime de service et de Rendement	1400 € l'année
	Indemnité Spécifique de Service	Taux de base*18*110% soit 597.14 €/mois
Adjoint administratif principal 2eme classe	RIFSEEP	7 500.00 € /an

Il vous est proposé les dispositions générales suivantes :

Le régime indemnitaire sera maintenu pour les absences liées aux accidents de travail, jours d'hospitalisation, jours de maladie contrôlés par le comité médical, congés de maternité et paternité.

Au même titre que la rémunération et la NBI, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement mensuel.

Le personnel titulaire et non titulaire, intégré en cours d'exercice, bénéficiera du régime indemnitaire attribué à son grade ou emploi, sans nouvelle délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le régime indemnitaire 2020 proposé

Béziers, le 16 décembre 2019
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

En application des dispositions législatives en vigueur, le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2020.

Globalement, le budget 2020 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 300 000 € en fonctionnement et 2 900 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :

Au cours de l'année 2020, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 70 opérations** sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;

- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à 80%
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'une technicienne agro environnementale Libron
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource eau potable à mi-temps

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI Orb Libron impliquera le renforcement de l'équipe par la mise à disposition de 2 agents par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée :

- Un responsable travaux à temps plein ;
- Un technicien travaux à temps plein.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES DANS LE CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022

En 2020, deux actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

ETUDE DE DEFINITION ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT ORB ET LIBRON : 120 000 € TTC. (REGION : 10 000 €. AGENCE DE L'EAU : 70 000 € - AUTOFINANCEMENT : 40 000 €)

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de **253 km** répartis de la façon suivante :

- l'**Orb** : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (**124 km**) ;
- la **Mare** : de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (**25.3 km**) ;
- le **Jaur** : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec l'Orb (**30.4 km**) ;
- le **Vernazobre** : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (**14.3 km**) ;
- le **Taurou** : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (**17.7 km**) ;
- le **Libron** : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (**41.8 km**).

Cette étude constituera un document technique de référence pour le SMVOL et ses partenaires et servira de base à l'élaboration ultérieure de scénarios et aux choix de périmètres, en concertation avec les différents acteurs du territoire.



ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUE DE GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ORB ET DU LIBRON : 120 000 € TTC (AGENCE DE L'EAU : 50 000 € - AUTOFINANCEMENT : 70 000 €)

Dans le cadre des travaux de gestion de la ripisylve menés de longue date sur le bassin versant, l'EPTB Orb Libron a acquis une bonne connaissance de la présence d'espèces exotiques et envahissantes. D'autres acteurs sur le territoire, comme le CPIE Haut Languedoc, se sont engagés pour améliorer la connaissance de ces espèces et diffuser au territoire l'information adaptée quant à leur gestion. La lutte contre ces espèces est coûteuse en temps et en moyens humains. Il convient donc d'optimiser les interventions là où l'on peut avoir des résultats pour des stades invasifs peu développés et savoir renoncer là où il est trop tard. L'EPTB se propose donc d'élaborer un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes.

3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts
- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 230 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 673 000 €**
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...). Ils correspondent aux frais de 2019, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières, mais également augmentés des salaires des 2 agents mis à disposition par la CABM.
- **Le budget des études et recherches : 240 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI : 317 000 €**

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 230 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif à 80%, de chargé de mission partenariat et programmation à 80%, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein, d'animateur agro environnemental Libron à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales ;
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- **De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe, identique à celle de 2019, n'évoluera pas pour les 10 années à venir**
- **De l'ordre de 212 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2019.**

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement permettrait de porter les actions suivantes :

ACQUISITION DU MATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQUE

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, de mobilier et d'informatique

ACQUISITION DE MATERIEL DE JAUGEAGE

PROTECTION DE SERIGNAN VILLAGE. TRANCHE 3

L'EPTB Orb Libron portera en 2020, la tranche 3 de cette opération, conformément à la convention de délégation.

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 910 000 €

- **Acquisition du matériel utile au fonctionnement de la structure : 6 000 €**
- **Acquisition de matériel de jaugeage : 24 000 €**
- **Protection de Serignan Village. Tranche 3 : 2 880 000 €**

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 910 000 €

- Les amortissements : 14 000 €
- Les subventions allouées aux opérations d'investissement : 1 936 000 €
- L'autofinancement de l'opération protection de Serignan : 480 000 €
- Un emprunt de 480 000 €

Le comité syndical, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Approuve le rapport d'orientation budgétaire 2020

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical valide à l'unanimité, la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N°inventaire	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Clio verte 649 AJT 34	41	12 338.50	12 338.50	0.00

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	POSTES SMVOL 2020. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA REGION OCCITANIE

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron regroupe à ce jour 89 membres (88 communes et le Département de l'Hérault) et couvre la quasi-totalité du bassin versant.

Les missions du SMVOL sont les suivantes :

- Coordonner : le SMVOL prépare, amende, réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du Contrat de rivière
- Porter le SAGE Orb Libron : le SMVOL organise le travail de la CLE et des commissions thématiques du SAGE et anime ces différentes réunions.
- Animer et suivre les études générales réalisées à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron,
- Concerter : définition technique des projets après une consultation la plus large possible auprès du monde associatif et socio professionnel,
- Faciliter : le SMVOL rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, favorise et dynamise leur instruction administrative et financière,
- Former : le SMVOL organise régulièrement des journées d'information et de formation à destination des techniciens et équipes vertes en place sur le bassin versant,
- Sensibiliser : le SMVOL organise, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions pédagogiques de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau.

L'animation des missions du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron sera assurée par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%

- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental Libron à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein

Le document annexé au présent rapport détaille les missions assignées à chacun de ses postes ainsi que le coût global de cette équipe.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le document décrivant les missions 2020 de l'équipe du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'eau pour l'ensemble de ces postes, conformément au contrat de rivière Orb Libron.
- D'autoriser le président à solliciter la Région Occitanie en appui du poste de chargé de mission SAGE.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOINI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	ETUDE DE DEFINITION ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT ORB ET LIBRON : DEMANDE DE SUBVENTION

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de **253 km** répartis de la façon suivante :

- l'**Orb** : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (**124 km**) ;
- la **Mare** : de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (**25.3 km**) ;
- le **Jaur** : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec l'Orb (**30.4 km**) ;
- le **Vernazobre** : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (**14.3 km**) ;

- le **Taurou** : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (**17.7 km**) ;
- le **Libron** : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (**41.8 km**).

Cette étude constituera un document technique de référence pour le SMVOL et ses partenaires et servira de base à l'élaboration ultérieure de scénarios et aux choix de périmètres, en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Vous trouverez annexé au présent rapport le cahier des charges de cette étude.

Le montant de cette étude est estimé à 120 000 € TTC, subventionné, dans le cadre du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022, à hauteur de 70% du montant total H.T par l'Agence de l'eau et 10% par la Région Occitanie.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le cahier des charges de l'étude en objet ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'eau et la Région Occitanie en appui de cette opération.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS



Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron
Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres
34500 Béziers

**Détermination de l'Espace de Bon
Fonctionnement du bassin versant Orb Libron**

Procédure adaptée
Marché de services
Prestations intellectuelles

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

Table des matières

1 CADRE GENERAL	19
1.1 Objectifs et périmètre de l'étude	19
1.2 Présentation de l'EPTB Orb-Libron	19
1.3 Notion d'EBF et contexte règlementaire	20
1.4 Contexte technique	21
2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	22
2.1 Données de contexte	22
2.2 Sectorisation de la zone d'étude	23
2.3 Détermination des différents espaces de fonctionnement	23
2.3.1 Espace de fonctionnement optimal	23
2.3.2 Espace nécessaire	24
3. MODALITES DE REALISATION	26
3.1 Données cartographiques et numériques	26
3.2 Suivi de l'étude et délais :	27
2.3 Données mises à disposition par le Syndicat :	27

1 CADRE GENERAL

1.1 Objectifs et périmètre de l'étude

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de **253 km** répartis de la façon suivante :

- l'**Orb** : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (**124 km**) ;
- la **Mare** : de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (**25.3 km**) ;
- le **Jaur** : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec l'Orb (**30.4 km**) ;
- le **Vernazobre** : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (**14.3 km**) ;
- le **Taurou** : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (**17.7 km**) ;
- le **Libron** : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (**41.8 km**).

Cette étude constituera un document technique de référence pour le SMVOL et ses partenaires et servira de base à l'élaboration ultérieure de scénarios et aux choix de périmètres, en concertation avec les différents acteurs du territoire.

1.2 Présentation de l'EPTB Orb-Libron

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, Etablissement Public Territorial de Bassin, fédère l'ensemble des EPCI du bassin versant pour assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques de l'eau sur le territoire.

Initialement créé pour porter le premier contrat de rivière Orb en 1997, le SMVOL a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil, porte les démarches à l'échelle du bassin versant : SAGE Orb-Libron approuvé en juillet 2018, Contrat de Rivière, PAPI, PAEC, et co-anime la SLGRI.



Localisation de la zone d'étude

1.3 Notion d'EBF et contexte réglementaire

La notion d'espace de liberté - ou espace de mobilité - introduite par le SDAGE de 1996, n'a de sens que pour des cours d'eau à dynamiques fluviales actives ou potentiellement actives (qui le seraient si l'on enlevait des protections de berges par exemple). Au début des années 2000, un concept plus large a émergé, qui s'applique également aux cours d'eau dont la dynamique fluviale est naturellement faible. Ainsi, la notion d'espace de bon fonctionnement, qui garantit le fonctionnement durable d'un cours d'eau et de son corridor alluvial, a progressivement été développée. **Cette notion plus intégrée prend en compte d'autres fonctions naturelles du cours d'eau qui ne relèvent pas seulement de l'espace de mobilité : les fonctions hydrauliques, biologiques, hydrogéologiques et biogéochimiques.**

La Directive Cadre sur l'Eau (n°2000/60) et les SDAGE qui la déclinent prennent en compte la qualité hydromorphologique des milieux aquatiques comme paramètre influençant l'état écologique. Ainsi, **l'orientation fondamentale N°6A du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021** mentionne que : « *Un bon fonctionnement morphologique est une condition nécessaire à l'atteinte du bon état écologique. Les rivières, les écosystèmes fluviaux et littoraux sont des milieux complexes qui ont besoin d'espace pour que les processus dynamiques se pérennisent.* »

Les deux premières dispositions de l'orientation fondamentale 6A sont consacrées à la définition des espaces de bon fonctionnement (6A-01) et à la préservation et la restauration de ces espaces (6A-02). L'orientation fondamentale 6A du SDAGE fait également le lien avec l'orientation fondamentale n°8 qui concerne la gestion des inondations.

En effet, la restauration d'un bon fonctionnement hydromorphologique peut être génératrice de bénéfices durables, non seulement pour les milieux, mais aussi pour les activités humaines, notamment via la prévention des risques liés aux inondations. A l'inverse, la reconquête de champs d'expansion de crues pour lutter contre les inondations peut permettre de recréer des zones humides, des corridors biologiques et des espaces de liberté pour la dynamique fluviale et favorise la recharge des nappes alluviales. Ces gains pour les milieux s'accompagnent de bénéfices pour les usages de l'eau (aide à la dépollution, ressources pour l'alimentation en eau potable, loisirs...).

1.4 Contexte technique

Pour plusieurs masses d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron, l'objectif d'atteinte du bon état écologique a été repoussé à 2027, notamment à cause du paramètre « morphologie » : l'Orb de sa source à la confluence avec le Jaur, l'Orb de sa confluence avec le Taurou jusqu'à l'embouchure, le Libron sur la globalité de son linéaire.

Pour améliorer les connaissances en matière de fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et construire des programmes cohérents de restauration de la dynamique fluviale, des diagnostics hydromorphologiques ont été réalisés en 2013-2014 sur l'Orb, ses affluents et le Libron (Cf. liste bibliographique annexée). Elles fournissent des éléments de diagnostic qui ont notamment été valorisés par le **SAGE Orb-Libron, approuvé en juillet 2018**.

Depuis plus d'un siècle, l'Orb et ses affluents ont subi de nombreuses perturbations anthropiques qui ont profondément changé leur fonctionnement hydromorphologique : extractions de granulats, recalibrages, protections de berge, 150 seuils et barrages, modifications des régimes hydrauliques, etc. Ces perturbations ont provoqué notamment une incision du lit (2 à 4 m) et un abaissement des niveaux piézométriques de la nappe alluviale ; les secteurs concernés sont la Mare aval, l'Orb d'Hérépian au Poujol et de Réals à Béziers, ainsi que les parties aval du Vernazobre et du Taurou.

D'autres modifications hydromorphologiques sont dues aux aménagements lourds réalisés pour la lutte contre les inondations, principalement sur l'Orb entre l'amont de Béziers et le débouché en mer.

Si l'Orb a pu être autrefois un fleuve hydromorphologiquement actif, il l'est peu aujourd'hui à cause des perturbations anthropiques évoquées ; seuls quatre secteurs ont légèrement évolué latéralement entre 2001 et 2010 ce qui traduit bien la forte réduction de la dynamique actuelle du cours d'eau.

Le Libron montre également un fonctionnement hydrodynamique perturbé. Ce petit fleuve côtier a fait l'objet d'un grand nombre d'aménagements sur la quasi-totalité de son linéaire (recalibrages, endiguements, seuils, rectification...).

Les principaux affluents de l'Orb présentent également des perturbations qui limitent les apports de sédiments dans l'Orb. A contrario, les petits affluents sont généralement peu impactés et présentent un transport solide encore actif.

Le SAGE Orb-Libron, fixe un objectif général de restauration et préservation de la dynamique fluviale et de rétablissement du transport solide.

Trois principes d'intervention sont mis en avant :

- Favoriser la remise en mouvement des sédiments stockés dans les atterrissements et les stocks sédimentaires figés ;
- Assurer la continuité sédimentaire au sein de l'Orb et de ses affluents pour retrouver un équilibre dynamique du transport solide ;

- Rendre au fleuve un espace de mobilité favorisant la recharge latérale et la diversification des habitats.

L'étude de restauration hydromorphologique du Libron vise quant à elle un objectif de restauration partielle de la dynamique fluviale consistant à réduire le niveau de contraintes qui pèse sur l'espace de liberté du cours d'eau ; elle prévoit notamment des opérations de réouverture de l'espace de mobilité du lit.

Le SDAGE identifie aussi le territoire Orb-Libron comme un **secteur prioritaire pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations**.

La partie aval du territoire est intégrée au sein du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Béziers - Agde., du fait de l'importance des zones urbanisées dans la vaste plaine inondable (5600 ha), et de caractéristiques physiques particulières : forts cumuls pluviométriques, ruissellements importants générant des débits de pointe élevés et des temps de propagation courts.

Le Libron est également caractérisé par des crues violentes et rapides. Le principal secteur impacté se situe de Lieuran-les- Béziers à Vias, où la surface inondable atteint 3000 ha.

Les enjeux en zone inondable concernent au total plus de 20 000 habitants permanents, soit 10 % de la population du territoire, 120 000 saisonniers, et de nombreuses activités économiques.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

L'approche attendue pour la caractérisation des Espaces de Bon Fonctionnement est celle préconisée par le guide technique de l'Agence de l'Eau RMC de décembre 2016 qui s'articule autour de l'élaboration des espaces optimaux et nécessaires.

2.1 Données de contexte

Le prestataire effectuera dans un premier temps une analyse des données existantes relatives à la morphologie, l'hydraulique, l'hydrogéologie, la biologie et la biogéochimie de chaque cours d'eau. Il s'intéressera plus particulièrement :

- au profil en long et au tracé en plan des cours d'eau concernés par l'étude et à leurs évolutions historiques,
- à la nature et aux caractéristiques des alluvions ainsi qu'aux capacités de transport,
- à l'occupation des sols et la nature des pollutions potentielles,
- au fonctionnement hydraulique de crue et inondations associées (débits de crue, ampleur zone inondable, ouvrages structurants, ...),
- à la présence et au fonctionnement hydrogéologique des nappes alluviales (échanges nappes / cours d'eau),
- à l'état écologique des cours d'eau (zones humides, trames bleues et vertes, espaces protégés).

Au terme de cette analyse, une synthèse des données existantes sera élaborée afin de caractériser le contexte environnemental du cours d'eau ainsi que son état de connaissance. Cette première étape permettra de justifier la sectorisation de la zone d'étude en tronçons au fonctionnement homogène.

2.2 Sectorisation de la zone d'étude

Une proposition de découpage de la zone d'étude en tronçons au fonctionnement homogène sera réalisée et justifiée par les éléments tirés du contexte général.

Le nombre de tronçons homogènes attendus par cours d'eau est indiqué par le tableau suivant.

Orb	7 tronçons avec neutralisation de la retenue des monts d'Orb
Mare	3 à 4 tronçons
Jaur	4 à 5 tronçons
Vernazobre	2 à 3 tronçons
Taurou	2 à 3 tronçons
Libron	4 à 5 tronçons

Le prestataire devra justifier ses choix dans le cas où il procéderait à un découpage selon un nombre de tronçons plus faible ou plus élevé que les fourchettes indiquées.

2.3 Détermination des différents espaces de fonctionnement

Sur l'Orb et ses affluents principaux ainsi que sur le Libron, en première analyse, les styles fluviaux de référence caractérisant la dynamique des cours d'eau et par la même la méthodologie pour la définition des EBF peuvent être regroupés sous le style « **cours d'eau à méandres** ». Le prestataire précisera et justifiera néanmoins le ou les styles de référence retenus au regard des styles fluviaux naturels et actuels de chacun des tronçons.

2.3.1 Espace de fonctionnement optimal

Il s'agit de l'espace laissé au cours d'eau pour la réalisation de ses fonctions écologiques les plus proches possible d'un fonctionnement naturel sans contrainte anthropique. La notion d'optimal doit être comprise dans le sens où un surplus d'espace, par rapport à l'espace optimal, n'octroierait pas de gain significatif dans le fonctionnement du cours d'eau.

L'espace optimal sera défini par la superposition des périmètres morphologique et hydraulique optimaux. Il s'agit, pour les cours d'eau à méandres, des périmètres permettant la dynamique des méandres à la fois longitudinalement et latéralement ainsi que l'expansion des plus fortes crues sans obstacles anthropiques.

❖ *Périmètre morphologique*

Le prestataire définira le périmètre optimal sur la base d'une analyse diachronique de l'évolution du train de méandres. Seront analysées a minima les cartes Cassini, les cartes de l'état-major (1820-1866), et les photos aériennes de 1950-1965 et de 2006-2010. La délimitation tiendra compte de la bande active correspondant à **1.5 à 2 fois l'amplitude** observée des méandres non contraints et ce dans les limites géologiques du fond de vallée (substratum, terrasses très anciennes).

Pour les cours d'eau Orb et Libron, l'analyse diachronique a déjà été réalisée dans le cadre des études de délimitation des espaces de mobilité de l'Orb (Malavoi, 2003) et de diagnostic hydromorphologique de l'Orb (Burgeap 2014) et du Libron (Ginger 2014). Le prestataire utilisera ces données en les actualisant au besoin selon les évolutions récentes du cours d'eau.

En cas d'absence de donnée suffisante pour l'analyse diachronique, la bande active sera prise égale à **15 à 20 fois la largeur de plein bord** de référence du lit du cours d'eau (selon la formulation de Haye) ajustée dans les limites géologiques du fond de vallée. Cette bande sera réduite à **3 à 6 fois** la largeur de plein bord si le tronçon témoigne d'une faible mobilité apparente, que le prestataire devra justifier (zone de gorges naturelles, ...).

Enfin pour les tronçons amont de faible largeur, une bande active de **10 mètres de part et d'autre du haut de berge** sera retenue en cohérence avec les limites géologiques du fond de vallée.

❖ *Périmètre hydraulique*

Le périmètre hydraulique optimal sera défini à partir des cartographies des Plans de Prévention des Risques d'Inondation et/ou de l'Atlas des Zones Inondables ; les portés à connaissance des services de l'Etat et les études hydrauliques récentes seront également exploités. Dans le cas de l'existence de plusieurs documents et de la non superposition des enveloppes de crue, le prestataire justifiera le choix du tracé du périmètre. Il vérifiera également la non influence d'aménagements sur le périmètre retenu.

2.3.2 Espace nécessaire

Il s'agit, pour les cours d'eau à méandres, d'un espace plus restreint permettant la dynamique des méandres sans modification du style fluvial ainsi que l'évacuation des crues les plus fréquentes avec une répartition équilibrée lit mineur / lit majeur et une expansion efficace des événements les plus forts. Cet espace doit tenir compte de l'expression durable des fonctions écologiques pour soutenir les services que ce cours d'eau peut apporter, à moindre coût, dans les domaines sociaux et économiques.

L'espace nécessaire sera défini par la superposition des périmètres morphologique et hydraulique nécessaires, complétés de ceux relatifs aux annexes fluviales (zones humides, ...), aux nappes alluviales d'accompagnement, à l'autoépuration des milieux et à la limitation des transferts de pollution.

❖ *Périmètre morphologique*

Le prestataire définira le périmètre nécessaire sur la base de l'analyse diachronique précédente. La délimitation tiendra compte de la bande active correspondant à **la plus grande amplitude** observée des méandres non contraints.

En cas d'absence de données suffisantes pour l'analyse diachronique, la bande active sera prise égale à **6 à 15 fois la largeur de plein bord** de référence du lit du cours d'eau ajustée dans les limites géologiques du fond de vallée. Cette bande sera réduite à **3 à 5 fois** la largeur de plein bord si le tronçon témoigne d'une faible mobilité apparente, que le prestataire devra justifier (zone de gorges naturelles, ...).

Enfin pour les tronçons amont de faible largeur, une bande active de **5 mètres de part et d'autre du haut de berge** sera retenue en cohérence avec les limites géologiques du fond de vallée.

❖ *Périmètre hydraulique*

Le périmètre hydraulique nécessaire sera défini à partir des cartographies des Plans de Prévention des Risques d'Inondation en utilisant la couche relative aux grands écoulements (zone rouge). Le prestataire justifiera la prise en compte des zones d'expansion de crue dans le périmètre en fonction de

l'effet de laminage de la zone considérée et celui cumulatif amont/aval. Cette justification se fera sur la base de calculs sommaires sans modélisation hydraulique.

Pour les zones ne possédant pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (Orb : amont retenue des Monts d'Orb ; Mare : amont commune de Villemagne l'Argentière ; Jaur : communes de St Pons de Thomières et de Riols ; Libron : communes de Puissalicon et de Puimisson), il n'est pas prévu la réalisation d'étude hydraulique spécifique. Pour les communes disposant d'études hydrauliques (St Pons de Thomières, Riols), le prestataire pourra s'appuyer sur les résultats pour la détermination des zones à grand écoulement. Pour les autres communes, le prestataire proposera une méthodologie simplifiée pour la délimitation des axes à grands écoulements. Sur la base de la cartographie de l'Atlas des Zones Inondables, le prestataire justifiera la prise en compte des zones d'expansion de crue dans le périmètre en fonction de l'effet de laminage de la zone considérée et celui cumulatif amont/aval.

❖ **Contextes complémentaires**

L'objectif de l'analyse des contextes biologique, hydrogéologique et biogéochimique est double :

- Il s'agit de s'assurer que les deux périmètres morphologique et hydraulique nécessaires englobent les espaces nécessaires au bon fonctionnement sur les plans biologique, biochimique et hydrogéologique et, le cas échéant, d'ajuster les EBF nécessaires. Pour autant, l'analyse des contextes complémentaires ne conduit pas systématiquement à la définition d'un périmètre.
- Cette analyse apportera également des informations sur les EBF qui seront utiles à la définition ultérieure des modalités de gestion de ces espaces.

Sur la base des études et données disponibles, le prestataire prendra ainsi en compte dans les EBF nécessaires ces trois contextes complémentaires.

Contexte biologique :

Il s'agira essentiellement de recenser et cartographier **les annexes fluviales actuelles** telles que définies dans l'OF6A du SDAGE, à partir des données relatives aux inventaires des zones humides, aux espaces protégés (APPB, Natura 2000, ENS, ZNIEFF, etc.), à l'occupation du sol (prairies humides, ripisylve, forêts alluviales, bras morts...) par Corine Land Cover ou par interprétation des photos aériennes, des études trames Vertes et Bleues, des éléments relatifs aux réseaux écologiques d'échelle départementale; les corridors existants ou à remettre en bon état éventuellement déjà pris en compte dans les documents d'urbanisme seront repris.

Contexte hydrogéologique :

Il s'agira de décrire les échanges nappe/rivière à partir notamment des données relatives aux masses d'eaux souterraines affleurantes, aux zones humides et à partir des études spécifiques (ressources majeures, études BAC, données relatives aux captages AEP).

Les échanges seront décrits et localisés de façon à distinguer :

- Les zones d'alimentation des cours d'eau par les nappes alluviales et l'impact sur le fonctionnement des cours d'eau ;
- Les zones d'alimentation des nappes alluviales par les cours d'eau (zones de pertes, rôle de stockage et régulation des crues).

Les secteurs où les échanges nappes / cours d'eau sont influencés par des altérations ou des aménagements seront localisés et les causes identifiées : par exemple réduction des connexions due au colmatage du lit mineur, ou à l'incision du lit.

Contexte biogéochimique

La prise en compte du contexte physique et de l'occupation des sols permettra de localiser et d'apprécier les risques de transfert de pollutions (intrants agricoles, rejets pluviaux en zone urbaine, ...).

En fonction de cette analyse, le prestataire définira sur les secteurs à risque une bande de limitation des transferts de pollution, selon l'approche simplifiée proposée par le guide technique « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

3. MODALITES DE REALISATION

Le rendu sera composé d'un rapport explicatif des données utilisées et de la méthodologie employée présentant les différentes étapes de l'étude accompagné d'un atlas cartographique couleur présentant les différents périmètres délimités.

Les documents minutes, ainsi que les présentations Power Point destinés aux présentations de l'étude en Comité de pilotage, sont à fournir au maître d'ouvrage sous format numérique.

Le rapport définitif est à fournir en 4 exemplaires papiers, une version numérique « modifiable » et une version PDF.

3.1 Données cartographiques et numériques

Les données numériques et géographiques sont à fournir dans un format qui permette l'incorporation et l'utilisation immédiate de ces données dans le SIG du Syndicat (format de fichiers compatibles avec le logiciel MAPINFO : MIF/MID, SHAPE). Les données géographiques seront référencées en Lambert 93.

Les métadonnées du projet doivent être renseignées. Les bases de données Excel associées au SIG doivent être décrites : source et description des tables, des requêtes et de chacun de leurs champs (avec précision sur les unités de mesures pour les champs numériques). Les connexions réalisées entre les bases de données et les couches du projet sont à décrire afin de permettre leur rétablissement suite à une copie.

Les sources et dates des données doivent apparaître sur les cartes ainsi que le logo du Syndicat et partenaires financiers.

Pour la bonne compréhension de la démarche technique, et pour qu'elle soit bien valorisée lors de la démarche de concertation que mènera l'EPTB, le prestataire précisera cartographiquement, les hypothèses prises et les choix techniques réalisés pour l'élaboration de l'espace de fonctionnement nécessaire.

Charte graphique

Les cartes des différents périmètres seront réalisées sur fond IGN 1/25 000ème, doublées par des cartes sur fond de photographies aériennes. Des zooms pourront être réalisés à une échelle plus précise pour des questions de lisibilité ou de proximité de différents périmètres.

Pour harmoniser au sein du bassin Rhône-Méditerranée les productions cartographiques de l'EBF, la charte graphique suivante sera respectée :

- périmètre optimal : trait plein
- périmètre nécessaire : pointillé
- morphologie : Orange (RVB : 255-170-0)
- hydraulique : Bleu (RVB : 0-92-230)
- biologie : vert (RVB : 56-168-0)
- hydrogéologie : violet (RVB : 169 – 0 – 230)

- biogéochimie : jaune (RVB : 255 – 255 – 0)

3.2 Suivi de l'étude et délais :

L'étude est suivie par un Comité de pilotage constitué de l'EPTB Orb-Libron et des partenaires suivants :

- DREAL Occitanie,
- DDTM de l'Hérault,
- L'AFB,
- Le département de l'Hérault,
- La Chambre d'agriculture de l'Hérault,
- Le CEN de l'Hérault,

...

Fréquence des réunions :

Le candidat propose dans son offre **3 réunions dont deux réunions de comité de pilotage :**

Une première réunion, afin de caler au préalable la méthode et le phasage d'intervention, les attentes du maître d'ouvrage et de ses partenaires, le recueil de données.

Une réunion intermédiaire de travail.

Un Comité de pilotage pour la validation de la cartographie de l'EBF.

La durée de l'étude est fixée à 6 mois (hors délais de validation).

3.3 Données mises à disposition par le Syndicat :

Outre les études disponibles (Cf. Liste bibliographique annexée), le SMVOL mettra à la disposition du prestataire :

- Le Scan 25000 de la zone d'étude
- Les couches géoréférencées :
 - de l'espace de mobilité de l'Orb,
 - de l'Atlas des Zones Inondables,
 - des zonages PPRI,
 - des espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF, ...),
 - des inventaires zones humides.

Liste bibliographique

(non exhaustive)

- Diagnostic du fonctionnement Hydro-morphologique du bassin versant de l'Orb (SMVOL, Burgeap, 2014)
- Diagnostic du fonctionnement Hydro-morphologique du bassin versant du Libron (SMVOL, Ginger, 2014)
- Délimitation de l'espace de mobilité de l'Orb (SMVO, JR Malavoi, 2003)
- Plan de gestion du méandre de Savignac, Moyenne vallée de l'Orb (SMVO, Sinbio, Silène, 2007)
- Rapports du SAGE Orb-Libron, dont PAGD juillet 2018, SMVOL
- Identification et protection des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable Nappe alluviale de l'Orb aval
- Inventaire et localisation des zones humides des vallées de l'Orb et du Libron dans le cadre du Contrat de rivière Orb Libron 2011-2015 et du SAGE Orb Libron (SMVOL, 2014)
- Atlas des zones inondables du bassin versant de l'Orb par analyse hydrogéomorphologique (DIREN LR, H₂ G.EAU, 2005)
- Atlas des zones inondables du bassin versant du Libron par analyse hydrogéomorphologique (DIREN LR, Egis Eau, 2007)

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	7
OBJET :	ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE DE GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ORB ET DU LIBRON : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux de gestion de la ripisylve menés de longue date sur le bassin versant, l'EPTB Orb Libron a acquis une bonne connaissance de la présence d'espèces exotiques et envahissantes. D'autres acteurs sur le territoire, comme le CPIE Haut Languedoc, se sont engagés pour améliorer la connaissance de ces espèces et diffuser au territoire l'information adaptée quant à leur gestion. La lutte contre ces espèces est coûteuse en temps et en moyens humains. Il convient donc d'optimiser les interventions là où l'on peut avoir des résultats pour des stades invasifs peu développés et savoir renoncer là où il est trop tard. L'EPTB se propose donc d'élaborer un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes.

Cette démarche permet d'agir avec méthode et rigueur à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions sur les populations d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi lors de travaux d'entretien des ripisylves, de rétablissement de la continuité écologique ou de restauration de l'hydromorphologie. Le plan d'actions permet de cibler des objectifs réalistes (techniques, coûts – efficacité, suivi – évaluation) et comporte :

- un diagnostic global des espèces exotiques envahissantes des listes de référence au sein de l'aire définie (sous bassin, périmètre d'intervention pertinent)
- des inventaires réalisés par grands types de milieux (aquatiques, humides) qui mobilisent des méthodes de diagnostic adaptées et spécifiques des espèces animales et végétales recherchées
- une caractérisation du stade invasif des populations cibles, leur cartographie, la compréhension des vecteurs de dissémination, la définition et la hiérarchisation d'objectifs de gestion réalistes
- une définition de la stratégie d'intervention (où, pourquoi ?)
- les méthodes d'intervention, le suivi des chantiers dans le temps et une évaluation des objectifs de gestion

- une organisation de la veille et la mobilisation des réseaux de gestionnaires (EPTB, CEN, fédération des pêcheurs et des chasseurs...) et d'observateurs (CBN...)
- un suivi de la programmation et de la réalisation des actions (tableau de bord)
- des actions de communication et de sensibilisation du public, des scolaires...
- un bilan annuel.

Le montant de cette étude est estimé à 120 000 € TTC, subventionné, dans le cadre du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022, à hauteur de 50% du montant total H.T par l'Agence de l'eau.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le cahier des charges de l'étude en objet ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'eau en appui de cette opération.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	8
OBJET :	PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU. ACQUISITION DE MATERIEL DE JUGEAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le PGRE Orb a défini pour chaque usage des objectifs d'optimisation des prélèvements permettant de contribuer au retour à l'équilibre quantitatif sur les différentes ressources déficitaires du territoire. Réaliser un suivi des débits d'étiage dans les cours d'eau permet d'une part de vérifier la réalité des économies réalisées au travers de leur impact sur la ressource superficielle mais aussi, lors des situations de crise, d'aider les acteurs à mettre en place un fonctionnement adapté pour concilier au mieux les usages avec la réalité des débits dans les cours d'eau.

L'EPTB Orb Libron suit ainsi les débits d'étiage des cours d'eau mais aussi les débits prélevés par les béals depuis 2010 pour alimenter l'observatoire de l'utilisation de la ressource Orb et informer la cellule sécheresse de l'évolution des débits estivaux.

L'EPTB Orb Libron dispose d'un courantomètre désormais ancien et souhaite en acquérir un second pour permettre de sécuriser les campagnes de mesures (une par mois sur les cours d'eau et sur les béals de juin à septembre).

Le montant estimatif de cette acquisition s'élève à 24 000 € TTC.

Cette opération est inscrite au contrat de rivière Orb Libron 2020-2022.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à solliciter l'Agence de l'eau et la Région Occitanie en appui de cette opération.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	9
OBJET :	ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE DU VERNAZOBRES, DE L'ORB, DU RHONNEL ET DE LEURS AFFLUENTS. AVENANT AU MARCHÉ AVEC ATP ENVIRONNEMENT

En Octobre 2017, la communauté de communes Sud Hérault signait avec la société ATP Environnement un marché de travaux pour l'entretien de la ripisylve du Vernazobres, de l'Orb, du Rhonnel et de leurs affluents.

La mise en œuvre du schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb Libron a conduit la communauté de communes Sud Hérault à déléguer l'item 2 de la GEMAPI à l'EPTB Orb Libron.

Le marché en objet a ainsi été transféré à l'EPTB Orb Libron par avenant de transfert en mai 2019.

Les crues d'octobre 2018 puis d'octobre 2019 ont modifié à la hausse les quantités à traiter.

La commission d'appel d'offre du 27 novembre a validé la proposition d'avenant au marché selon les termes suivants ::

■ Date de la notification du marché public : **15 Mai 2019**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 152 791.00 €
- Montant TTC : 183 349.20 €

Lors des intempéries exceptionnelles des 22 et 23 octobre 2019, de nombreux arbres ont été emportés et des embâcles se sont formés. L'ampleur du travail est ainsi plus importante. Cela induit une modification du détail estimatif comme suit :

Désignation des ouvrages	U	ml	P-U	TOTAL	Avenant		total BASE
				HT	P-U sup	TOTAL SUP	+avenant n°1
TF							
ORB 2	m1	1 540,00 €	8,00 €	12 320,00 €	2,00 €	3 080,00 €	15 400,00 €
VERNAZOBRE 4	m1	1 720,00 €	4,80 €	8 256,00 €	2,00 €	3 440,00 €	11 696,00 €
VERNAZOBRE 9	m1	580,00 €	4,30 €	2 494,00 €	1,50 €	870,00 €	3 364,00 €
ILLOUVRE 3	m1	1 450,00 €	4,30 €	6 235,00 €	0,00 €		6 235,00 €
ADOUX 3	m1	750,00 €	4,40 €	3 300,00 €	0,00 €		3 300,00 €
AIGUECADE 2	m1	320,00 €	6,50 €	2 080,00 €	0,00 €		2 080,00 €
RIEL 2	m1	1 300,00 €	4,10 €	5 330,00 €	0,00 €		5 330,00 €
ST PIERRE 2	m1	460,00 €	6,30 €	2 898,00 €	0,00 €		2 898,00 €
				TOTAL TF		7 390,00 €	50 303,00 €
TO1							
RONNEL 6	m1	1 730,00 €	4,80 €	8 304,00 €	0,00 €	0,00 €	8 304,00 €
				TOTAL TF			8 304,00 €
TO2							
ORB 3	m1	2 420,00 €	6,80 €	16 456,00 €	4,00 €	9 680,00 €	26 136,00 €
VERNAZOBRE 2	m1	2 980,00 €	2,80 €	8 344,00 €	2,00 €	5 960,00 €	14 304,00 €
VERNAZOBRE 6	m1	2 580,00 €	3,20 €	8 256,00 €	4,00 €	10 320,00 €	18 576,00 €
RONNEL 7	m1	830,00 €	2,50 €	2 075,00 €	0,50 €	415,00 €	2 490,00 €
				TOTAL T02		26 375,00 €	61 506,00 €
TO3							
ORB 4	m1	1 290,00 €	8,00 €	10 320,00 €	3,00 €	3 870,00 €	14 190,00 €
VERNAZOBRE 3	m1	3 100,00 €	4,00 €	12 440,00 €	2,50 €	7 775,00 €	20 215,00 €
VERNAZOBRE 7	m1	2 910,00 €	2,80 €	8 148,00 €	4,70 €	13 677,00 €	21 825,00 €
RONNEL 2	m1	1 530,00 €	3,80 €	5 814,00 €	1,30 €	1 989,00 €	7 803,00 €
COMBESCAUDE 2	m1	730,00 €	4,50 €	3 285,00 €	0,00 €	0,00 €	3 285,00 €
ST LAURENT 2	m1	800,00 €	3,60 €	2 880,00 €	0,00 €	0,00 €	2 880,00 €
				TOTAL T03		27 311,00 €	70 196,00 €
TO4							
ORB 1	m1	3 250,00 €	5,10 €	16 575,00 €	2,00 €	6 500,00 €	23 075,00 €
RONNEL 4	m1	250,00 €	3,30 €	825,00 €	0,00 €	0,00 €	825,00 €
CANIMAL 2	m1	570,00 €	3,60 €	2 052,00 €	0,00 €	0,00 €	2 052,00 €
LANDEYRANS	m1	880,00 €	2,30 €	2 024,00 €	0,00 €	0,00 €	2 024,00 €
SORTEILLE	m1	260,00 €	8,00 €	2 080,00 €	0,00 €	0,00 €	2 080,00 €
LONGUEUR LINEAIRE							
				TOTAL T04		6 500,00 €	30 956,00 €
TOTAL HT				152 791,00 €		67 576,00 €	220 367,00 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a ainsi une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- **Montant HT : 67 576,00 €**
- Montant TTC : 78 691,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+42%**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- **Montant HT : 220 367,00 €**
- Montant TTC : 264 440,40 €

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution du marché :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public ou de l'accord-cadre :

En effet, l'importance des travaux supplémentaires induit des difficultés d'accès au chantier et des sujétions techniques qui ne facilitent pas la tâche. Le délai de 40 semaines est ainsi porté à 60 semaines.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition d'avenant au marché proposé par la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser le président à signer l'avenant au marché d'entretien de la ripisylve du Vernazobres, de l'Orb, du Rhonnel et de leurs affluents avec la société ATP Environnement.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOINI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	10
OBJET :	CRUES DES 22 ET 23 OCTOBRE 2019 : RESTAURATION DE L'ORB, DU LIBRON ET DE LEURS AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE DES AVANT MONTS, DE LA DOMITIENNE ET DE LA CABEME. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GUICHET UNIQUE MIS EN PLACE PAR LA PREFECTURE

Les fortes précipitations des 22 et 23 octobre 2019 ont provoqué d'importants dégâts sur l'Orb, le Libron et leurs affluents sur le territoire des communautés de communes des Avant Monts, de la Domitienne et de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

La ripisylve a particulièrement été touchée et de nombreux embâcles se sont formés le long des cours d'eau. Les arbres entravés dans le lit mineur du cours d'eau ont favorisé les débordements et constituent désormais des dangers potentiels lors des prochaines crues. La ripisylve doit ainsi être restaurée.

Afin de remettre en état ces cours d'eau et continuer à prévenir les dégâts, les services de l'EPTB ont élaboré un programme de restauration cohérent.

Les communautés de communes des Avant Monts, de la Domitienne et la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée ayant délégué l'item 2 à l'EPTB Orb Libron, c'est lui portera le projet.

L'EPTB Orb Libron a ainsi réalisé 2 dossiers :

- Programme de restauration des ripisylves du Libron et de ses affluents suite aux crues des 22 et 23 octobre 2019 : montant estimatif : 571 460 € H.T.
- Programme de restauration des ripisylves de l'Orb et de ses affluents suite aux crues des 22 et 23 octobre 2019 : montant estimatif : 278 140 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les programmes de restauration de la ripisylve des programmes suivants :
 - o Programme de restauration des ripisylves du Libron et de ses affluents suite aux crues des 22 et 23 octobre 2019 : montant estimatif : 571 460 € H.T.
 - o Programme de restauration des ripisylves de l'Orb et de ses affluents suite aux crues des 22 et 23 octobre 2019 : montant estimatif : 278 140 € H.T
- D'autoriser le président à solliciter l'Etat, la Région Occitanie, l'Agence de l'Eau et le Département dans le cadre du guichet unique mis en place par la préfecture.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGÓ		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	11
OBJET :	REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE : VALIDATION

La prise de compétence travaux par l'EPTB Orb Libron conduit à l'adaptation de notre règlement intérieur de la commande publique.

Le président présente le règlement proposé, qui annule et remplace le règlement validé le 9 octobre 2009, par délibération n°2.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le règlement intérieur de la commande publique.

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	12
OBJET :	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODIFICATION

Certains membres de l'EPTB Orb Libron ayant modifié leurs représentants, il convient de mettre à jour la commission d'appel d'offres qui avait été mise en place le 10 octobre 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la commission d'appel d'offres suivante :

Titulaires	Suppléants
Mr BADENAS, Président	Mme PONS
Mr FARRENC	Mr GALONNIER
Mr SANCHEZ	Mr CARALP
Mr BOSC	Mme SONZONI
Mr SENAL	Mr SOULAGE
Mr CASTAN	Mr TAUPIN

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOINI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	13
OBJET :	VALIDATION DE L'ACCORD CADRE CABEME-AGENCE DE L'EAU RMC POUR LA PERIODE 2020-2024

Depuis sa création en 2002, l'Agglomération est accompagnée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de ses compétences Eau et Assainissement.

Un accord cadre a notamment été établi sur la période 2011-2015 qui a permis au travers de 4 conventions d'applications :

- 43 000 000 € d'actions programmées
- 6 800 000 € de subventions votées
- 5 200 000 € de subventions versées

De nombreuses opérations ont aussi été accompagnées hors contrat.

L'Agglomération souhaite poursuivre ce partenariat en établissant un nouvel accord-cadre sur la période 2020-2024.

L'intérêt d'un accord cadre qui décline le schéma directeur d'assainissement et d'eau potable de l'agglomération (dont la mise à jour est en cours) est d'avoir une vision cohérente et programmée des futures actions à mettre en place pour répondre aux objectifs du SDAGE, et du PDM associé.

Afin d'être en cohérence avec l'ensemble du territoire, le volet financier sera décliné dans le contrat de rivière Orb/Libron et le contrat de la nappe Astienne. Pour ces contrats, une première phase 2020-2022 est en cours d'établissement. Une deuxième phase 2023-2024 sera vraisemblablement établie. De même pour le bassin Hérault, un contrat 2022-2024 est à l'étude.

Compte tenu des modalités d'exercice de la compétence GEMAPI (transferts et délégations aux EPTB) et de la prégnance de la dimension bassin versant sur ces actions, cet accord cadre ne traite pas des actions relevant de cette compétence.

Elles sont contractualisées dans les contrats de rivière.

Le président présente le projet d'accord Cadre CABEME-Agence de l'Eau.

Les actions proposées sur le territoire Orb Libron participant pleinement aux objectifs du SAGE Orb Libron et n'engageant pas financièrement notre structure,

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer l'accord cadre en objet.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	14
OBJET :	CONCOURS DU RECEVEUR ET ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron sollicite chaque année le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et la confection des documents budgétaires au cours des exercices comptables.

Pour cela, le syndicat lui octroie une indemnité de conseil, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, par application du tarif calculé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Une nouvelle délibération doit être prise, après le renouvellement de l'assemblée délibérante et lors du changement de comptable.

Monsieur Joël Hingray ayant succédé à Mr Bertrand Faure, il convient donc à nouveau de nous prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier payeur.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer à Monsieur Joël Hingray une indemnité annuelle et de la reconduire tacitement d'année en en année.

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	15
OBJET :	PROCEDURE D'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU PAPI

Depuis plus de 20 ans, l'action de l'EPTB Orb Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les contrats de rivière et les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants crédits ont pu être mobilisés sur notre territoire grâce à 3 contrats de rivière et 2 PAPI successifs. Les derniers en date se sont terminés le 31 décembre 2016.

Avant de proposer de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB avait souhaité réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation. Cette démarche de bilan terminée fin 2018 a conduit la CLE du SAGE Orb Libron et l'EPTB à valider l'engagement du territoire dans une démarche de Contrat de Rivière (qui sera validé fin décembre 2019 par l'ensemble des partenaires) ainsi que dans un nouveau PAPI.

Le cadre d'élaboration des PAPI ayant évolué avec la parution d'un cahier des charges PAPI 3, le territoire doit désormais s'engager dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet. Ce PAPI d'intention d'une durée prévisionnelle de trois ans (élaboration + mise en œuvre) permet de mobiliser des crédits de l'Etat et des partenaires du PAPI pour réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'engagement d'un nouveau PAPI sur le territoire Orb Libron, en débutant par un PAPI d'intention.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noel BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOINI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	16
OBJET :	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs comme suit :

Poste	Création/suppression	Date d'effet
Adjoint administratif territorial de 2eme classe	Suppression	1 ^{er} janvier 2020
Adjoint administratif principal de 1ere classe	Création	1 ^{er} janvier 2020

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019**

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 16 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL		*	MR GALONNIER		*
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSC	*	
MME SOTO		*	MR SENAL		*
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOJNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	17
OBJET :	DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2019

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2 au budget 2020 annexé à la présente délibération.

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noel BADENAS